

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chef de service distribution eau potable à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, un emploi de chef de service distribution eau potable va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- participer à la définition de la stratégie du service Distribution d'Eau Potable et coordonner l'exploitation de ce réseau, tout en garantissant la quantité et la qualité réglementaire de la distribution 24h/24.
- élaborer le budget prévisionnel, gérer son exécution (budget annuel d'environ 9 M€) et piloter les marchés publics en lien avec les activités du service.
- piloter les interventions et les travaux de maintenance préventive et curative du réseau. Suivre l'activité et animer une équipe d'environ 100 agents, avec un encadrement intermédiaire, en veillant à optimiser les compétences et les organisations, en pilotant des démarches d'amélioration continue.
- être en lien au quotidien avec les élus et la direction, afin d'apporter votre expertise technique et de vous montrer force de proposition, dans le but de proposer des évolutions et des innovations, anticipant les changements climatiques, en effectuant une veille technique, réglementaire et environnementale.
- faire respecter le contrat d'objectifs et la réglementation, qui comprennent la participation aux actions de la politique publique de l'eau, la continuité de service auprès des usagers, la gestion du patrimoine confié et l'accompagnement des projets menés par la DCE.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chef de service distribution eau potable à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

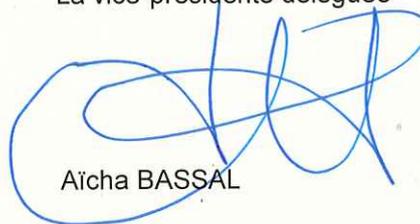
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **04 AVR. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**08 AVR. 2024**